



Les resident en allemagne ayant trouver un emploi en france

Par **hexdas**, le **11/11/2011** à **19:54**

Bonjour,

je suis ressortissant tunisiens ayant fait des etudes en france depuis septembre 2008, et ayant obtenu un diplome en informatique et reseaux.

je suis parti en allemagne la ou je me suis marrier en allemagne avc une allemande: ma question est .

`` j ai trouvee un emploi dans mon domaine d etudes a lille (cdi a plus de 2 fois le smig net cad 2000 euro , est ce que j ai le droit d y travailler directement ou je doit solliciter la prefecture) pour une autorisation de travail : est ce que ca sera consideree omme une introduction d un etranger en france et passer par l anpe (annonce durant 5 semaines sur le site de l anpe)?

Je suis titulaire d une Aufenthaltstitel (carte de sejour allemande (etant mariee a une allemande)??

Cordialement.

Par **mimi493**, le **11/11/2011** à **23:13**

Votre droit au séjour en Allemagne ne vous donne le droit que de séjourner moins de 3 mois en France, sans travailler.

Pour travailler vous devez demander un visa long séjour salarié

Par **hexdas**, le **12/11/2011** à **09:09**

Bonjour,

Merci de votre reponse, mais est ce que c est la meme procedure qu`un etranger entame pour travailler en France ???

ou c est plus facile ar j ai une residence en allemagne ?

Je fait la demande long sejour en tant que resident en allemagne ou en tant que etranger venant de son pays d origine (anpe, La direcct) ou c est a la prefecture que je solliite ca ?

Merci .

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **16:58**

[citation]Merci de votre reponse, mais est ce que c est la meme procedure qu`un etranger entame pour travailler en France ??? [/citation] oui

[citation]Je fait la demande long sejour en tant que resident en allemagne ou en tant que etranger venant de son pays d origine (anpe, La direcct) ou c est a la prefecture que je solliite ca ? [/citation] vous vous adressez au Consulat de France de votre lieu de résidence donc en Allemagne